



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_018

SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de la convocation : 27/03/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Sébastien CATHALA, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Jean-Philippe BORELLO, Mme Marie-Claire GAUSSENS, Mme Lola GOILLOT, Mme Anne-Sophie SOEIRO.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Mathieu BORDENAVE

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : [Approbation et vote du budget 2026](#)

Considérant qu'aux termes de l'article R1431-7 du Code des collectivités territoriale, il appartient au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de la commune.

Le budget présenté intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2024, tel qu'il ressort du Compte Financier Unique (CFU).

Il est présenté, comme le prévoit l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales, en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
65 (Autres charges gestion courantes)	64 470.91	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	23 717.10
66 (Charges financières)	6 339.69	70 (Produits des services)	390.00
67 (Charges exceptionnelles)	1 000.00	73 (Impôts et taxes)	123 670.00
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	0.00	74 (Dotations et participations)	53 542.91
011 (Charges à caractère général)	57 623.41	75 (Autres produits gestion courante)	14 734.00
012 (Charges de personnel)	138 200.00	76 (Produits financiers)	3.00
014 (Atténuations de produits)	9 666.00	77 (Produits exceptionnel)	1 000.00
042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)	757.00	013 (Atténuations de charges)	61 000.00
023 (Virement à la sect° d'investissement)	0.00	042 (Opérations d'ordre entre sec)	0.00

TOTAL	278 057.01	TOTAL	278 057.01
-------	-------------------	-------	-------------------

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
10 (Dotations, fonds divers & réserves)	0.00	001 (Solde d'exécution d'inv. Reporté)	128 000.21
16 (Remboursement d'emprunts)	79 002.51	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	76 332.63
20 (Immobilisations incorporelles)	0.00	13 (Subventions d'investissement)	22 470.88
21 (Immobilisations corporelles)	118 238.59	16 (Emprunts reçus)	910.00
23 (Immobilisations en cours)	25 583.74	21 (immobilisations corporelles)	0.00
040 (Opération d'ordre)	0.00	040 (Opération d'ordre)	757.00
041 Op Patrimoniales	48 000.00	41 Op Patrimoniales	48 000.00
204 (subvention d'équipement voirie)	0.00	021 (Virement de la sect° de fonctionnement)	0.00
	276 470.72		276 470.72

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 & Le Code Général des collectivités territoriales, Il est proposé aux membres du conseil municipal, de déléguer à M le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels.



En cas d'utilisation de cette délégation, M le Maire informera les membres du conseil de ces mouvements budgétaires lors de la séance la plus proche.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
Et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 04 avril 2026